

## CONDITIONS D'ACCEPTATION

# Verre creux et convexe

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Contexte:** Ces conditions d'acceptation clarifient ce que Renewi entend par verre creux et convexe. Vous pouvez consulter cette fiche si, par exemple, votre flux de verre creux et convexe répond à nos conditions de collecte séparée.

### CONDITIONS

#### Autorisé:

- Uniquement du verre transparent
- Uniquement du verre de couleur verte
- Uniquement du verre de couleur brune
- Le mélange des trois flux mentionnés

Impression de sable autorisée

#### Non autorisé:

- Déchets alimentaires
- Bouchons
- Seringues
- Lampes
- Porcelaine et céramique
- Substances toxiques
- Substances inflammables
- Autres sortes de déchets
- Verre résistant à la chaleur
- Autres sortes de verre (comme verre plat)
- Verre brisé qui pourrait causer un risque de coupure (sécurité)

**Si vos déchets ne remplissent pas ces conditions, consultez les conditions d'acceptation ci-dessous:**

- Verre mélangé
- Pare brise
- Verre plat mélangé

### TERMES ET CONDITIONS

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser la cargaison concernée et / ou de facturer les frais supplémentaires résultant de la collecte du traitement. La liste «non autorisé» doit être considérée comme non exhaustive et ne sert qu'à clarifier certains flux non conformes qui nécessitent une attention particulière dans le contexte de cette catégorie de déchets. Ces accords de non-conformité aux conditions d'acceptation sont également toujours mentionnés dans les conditions générales de vente ajoutées à nos offres de prix.